

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du vendredi 2 avril 2010

Procès-verbal

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 26 mars 2010 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le vendredi 2 avril 2010 à 20H00 sous la présidence de son Maire, M. COCHELIN André.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes BORGET – DERBALI – FAYARD – Melle LEMELLE
MM. COCHELIN – COMBE – FOUGEROL – LEHR – LEPEINTEUR –

ABSENTS REPRESENTES AVEC POUVOIR:

M. CHEVRON pouvoir à Melle LEMELLE
M. DAUTRICHE pouvoir à Mme BORGET
M. FAUVEAU Pouvoir à M. COCHELIN
M. LETHUILLIER pouvoir à M. LEHR

ABSENTS :

Melle LETELLIER – M. MARC

Secrétaire de séance : Monique FAYARD.

I) – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 29 JANVIER 2010 :
Pas de remarque.

II) – DEBAT ORIENTATION BUDGET 2010 :

a) – Investissements :

1)- BUDGET COMMUNE :

Montant TTC

* Réalisation trottoirs aux normes handicapés à Moronval	20 732,73€
* Achat indicateur de vitesse mobile	2 929,00€
* Achat lame de déneigement	3 647,80€
* Réfection toiture et aménagement ancien foyer	22 195,09€
* Renouvellement petit matériel d'entretien espaces verts	2 000,00€
* Eclairage public route d'Ecluzelles	5 397,00€
* Petits équipements école (patinettes...)	2 000,00€

b) – **Fonctionnement :**

M. le Maire présente le budget fonctionnement pour 2010 avec notamment une baisse des charges à caractère général qui seront proposées au vote au moment du Budget Primitif

2) – BUDGET EAU :

a) – investissement :

M. le Maire présente le projet de modification du réseau d'eau zone des Forts pour un montant de 3 791,32€

Le Conseil à l'unanimité approuve les orientations budgétaires 2010.

III) – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2009 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2009 :

1) Budget communal :

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS COMMUNE ET EAU ET AFFECTATION DES RESULTATS.

A) - Vote du compte administratif et approbation du compte de gestion de M. le Receveur.

M. le Maire donne la parole à Mme BORGET qui présente au Conseil Municipal les comptes administratifs ainsi que les comptes de gestion du receveur municipal, commune et eau.

Sous la présidence de M. LEPEINTEUR, doyen d'âge de l'assemblée, et hors présence de M. le Maire qui a quitté la salle conformément à la loi, **les membres du Conseil Municipal, après avoir constaté la concordance entre les deux comptes ont délibéré et voté à l'unanimité les comptes administratifs 2009 et approuvé les comptes de gestion 2009 de M. le Receveur.**

Commune :

Investissement :

Dépenses :	462 091,04 €	Reste à réaliser :	2 300,00 €
Recettes :	360 514,93 €	Reste à recouvrer :	5 731,00 €
Solde :	- 101576,11 €	Solde :	3 431,00 €

Fonctionnement :

Dépenses :	554 565,26 €
Recettes :	683 282,15 €
Solde :	128 716,89 €

Eau :

Investissement :

Dépenses :	28 486,24 €
Recettes :	44 476,47 €
Solde :	+ 15 990,23 €

Fonctionnement :

Dépenses :	26 190,26 €
Recettes :	37 960,37 €
Solde :	11 770,11 €

B) – Affectation des résultats :

1) Budget communal :

Le Conseil Municipal constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 128 716,89 € décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves chapitre R 1068 en investissement BP 2010 :	98 145,11€
- Solde d'investissement Art. D 001 :	0,00€
- Report de fonctionnement Art. R 002 :	30 571,78€

2) Budget eau :

Le Conseil Municipal constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 11 770,11 € décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserves chapitre R1068 en investissement BP 2010	0,00 €
- Déficit d'investissement Art. D001 :	0,00 €
- Report de fonctionnement Art. R002 :	11 770,11 €

IV) – VOTE DES 3 TAXES :

M. le Maire propose de maintenir les 3 taxes à leur taux 2009 à savoir :

* Taxe d'habitation	12,00%
* Taxe foncier bâti	23,10%
* Taxe foncier non bâti	50,00%

Le Conseil à l'unanimité accepte le taux de ces 3 taxes.

V) – BUDGET PRIMITIF :

a)- Commune :

M. le Maire donne la parole à Mme BORGET qui présente le Budget Primitif 2010 qui s'élève :

- en fonctionnement	707 096 € recettes et dépenses
- en investissement	317 575 € recettes et dépenses

b) – Eau :

- en fonctionnement	50 163 € recettes et dépenses
- en investissement	44 253 € recettes et dépenses

Le Conseil à l'unanimité approuve ces Budgets Primitifs commune et eau.

VI) – ACCES HANDICAPES SUR DOMAINE PUBLIC :

M. le Maire fait part de l'obligation faite aux communes de se mettre en conformité avec la réglementation sur les accès handicapés dans les établissements de la 1^{ère} à la 4^{ème} catégorie ainsi que sur le domaine public. Les communes doivent engager une étude et un plan d'aménagement répondant à la loi 2005-102 du 11 février 2005.

Le Conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à engager les démarches nécessaires.

VII) – MODIFICATION DES STATUTS DE DREUX AGGLOMERATION :

Suite aux évolutions de populations constatées lors du dernier recensement, la commune de Luray a dépassé le cap des 1500 habitants lui donnant droit à un délégué supplémentaire au sein du Conseil Communautaire de Dreux Agglomération.

Toutes les communes doivent délibérer pour approuver la nomination d'un délégué supplémentaire pour cette commune.

Par ailleurs considérant que le nom de la CAdD est remplacé par « Dreux Agglomération » il y a lieu de délibérer sur ces deux points.

Le Conseil à l'unanimité accepte l'élection d'un délégué supplémentaire et le changement de nom de la communauté d'agglomération.

VIII) – BILAN DU COUT DU CENTRE DE LOISIRS POUR L'ANNEE 2009 :

M. le Maire présente le bilan financier 2009, pour notre commune, du centre de loisirs. Il s'élève à 8 366 € pour 10 000 € budgétés.

IX) – CONVENTION POUR LA CREATION D'ACTIVITES ADOLESCENTS

M. le Maire présente le projet d'activités de l'ASC pour les adolescents de 11 à 16 ans qui s'élève pour notre commune à 1 341 € pour 2010 et 2 717 € pour 2011.

M. le Maire propose de signer une convention liant les sept communes et l'ASC pour ces activités ados. Cette convention sera d'une durée de 3 ans.

Le Conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la dite convention.

X) – DEMANDES DE SUBVENTIONS :

- Hôpital de Houdan : **Le Conseil ne souhaite pas donner suite.**

- Sécurité routière : Compte tenu de l'implication de la prévention routière pour l'apprentissage du code de la route à l'école Michel Sicot.

Le Conseil à l'unanimité accorde une subvention de 80 €.

XI) – VERIFICATION DES HYDRANTS :

Il y a lieu tous les 2 ans de contrôler le bon fonctionnement des bornes à incendie sur la commune.

M. le Maire propose de maintenir la société GARCIA pour réaliser cette vérification.

Le Conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à faire réaliser ce contrôle pour un montant de 22 bornes à incendie à 30 € soit 660 € HT.

XII) – PROCEDURE A ENGAGER POUR UNE PARCELLE A L'ETAT D'ABANDON :

Au lieudit « le Bras d'eau » un cabanon à l'état d'abandon présente un danger évident pour les personnes. M. le Maire propose de contacter les propriétaires afin qu'ils fassent raser ce bâtiment. En cas de refus il demande au Conseil d'engager une procédure dite d'abandon manifeste pour pouvoir acquérir la parcelle et faire procéder à la destruction du bâtiment.

Le Conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à engager les démarches nécessaires.

XIII) – CONVENTION REDEVANCE SPECIALE :

M. le Maire présente la convention pour l'année 2010 concernant le ramassage des déchets propres à la commune (école, maison de la culture...) d'un montant de 887,04€.

Le Conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à signer cette convention.

XIV) – ACQUISITION D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE :

Le Tribunal de Grande Instance va procéder à la vente de l'entreprise SERCID le 22 avril 2010.

M. le Maire présente un projet d'acquisition par Dreux Agglomération. Au cas où les enchères dépassent la capacité de Dreux Agglomération M. le Maire propose que la commune participe à hauteur de 30 000€ en complément.

Il est nécessaire d'acquérir ce bien pour supprimer tous dangers que représente cet état d'abandon en démolissant ce bâtiment et pour faire procéder à la dépollution du site.

Le Conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à enchérir à hauteur de 30 000€ au-delà de la capacité de financement de Dreux Agglomération.

XV) – INFORMATIONS :

- M. le Maire présente l'étude sur la consommation des sept dernières années en gaz, eau, électricité qui fait apparaître une économie substantielle en 2009 par rapport à 2008 suite aux mesures mises en place pour réduire les coûts de fonctionnement.

- M. le Maire fait part d'un don à la commune de M. Michel LEPEINTEUR pour l'entretien et le fleurissement du columbarium.

- Monsieur le Maire présente le projet d'implantation d'un pylône de téléphonie mobile sur les hauteurs de Moronval.

Le Conseil n'approuve pas l'implantation d'un pylône sur cette partie de la commune.

- M. le Maire présente le bilan 2009 de l'Association GRACE et fait part du recrutement d'un habitant de la commune comme agent technique en CAE pour une durée de 1 an renouvelable une fois.

- M. le Maire annonce la nomination de M. Lionel BEFFRE comme nouveau Préfet d'Eure et Loir.

- M. le Maire informe que la somme de 9 852€ a été perçue au titre du Fond de Péréquation 2009.

- M. le Maire relate sa visite pour la rétrocession des espaces verts des lotissements du Bois Doré et du Clos Maillard.

Les aménagements n'étant pas totalement terminés la rétrocession est reportée à une date ultérieure.

- Suite aux intempéries de l'hiver dernier M. le Maire fait part de sa proposition du plan de salage et de déneigement à réaliser par le Conseil Général qui doit répondre à l'obligation d'accéder aux axes importants que sont la RN 12 et la RD 929. Il est par ailleurs prévu l'achat d'une lame de déneigement par la commune de Ste Gemme Moronval.

- M. le Maire rend compte de sa réunion du 25 février 2010 où il a été présenté par la DDT le projet de réglementation et de zonage du plan de prévention des risques d'inondation.

M. le Maire après étude avec M. LEHR présente quelques remarques à apporter qui seront transmises aux services de la DDT.

- Face à l'évolution constante du nombre d'enfants à la cantine scolaire et à la garderie M. le Maire fait part des mesures à mettre en place pour une meilleure organisation.

- M. le Maire fait part des consultations en cours pour le recrutement d'une nouvelle secrétaire de Mairie qui prendra ses fonctions le 15 juin 2010.

- M. le Maire informe le conseil de la procédure engagée pour faire procéder à l'enlèvement d'épaves de véhicules sur 2 parcelles de terrain zone des Forts.

- M. le Maire rend compte d'une réunion à laquelle il a assisté avec les 2 secrétaires sur la réforme de la taxe professionnelle.

- De manière à facturer au juste prix quelques travaux sur le domaine privé M. le Maire demande de modifier la délibération prise le 28 novembre 2008 pour supprimer le forfait minimum de 200€.

Le Conseil à l'unanimité l'autorise à prendre une nouvelle délibération en ce sens.

XVI) – SYNDICATS :

- DREUX AGGLOMERATION :

M. le Maire fait la synthèse des ordres du jour des conseils communautaires des 8 et 30 mars 2010.

- SEMCD :

M. le Maire rend compte de la réunion du 3 février 2010.

- SITED :

M. le Maire informe le conseil d'un courrier envoyé au Président de Dreux Agglomération en charge des transports sur des problèmes récurrents liés aux transports d'élèves notamment concernant certains chauffeurs qui n'ont pas un comportement professionnel lors des ramassages scolaires.

- SICME :

M. le Maire relate une réunion du 30 mars 2010 et fait part d'une subvention de 10% de la part du Syndicat pour la réfection d'une berge rue Christian Valensi.

- SDE :

M. le Maire donne la parole à M. FOUGEROL qui fait part de l'ouverture d'un centre d'information pour les économies d'énergies à la maison de l'habitat (anciennement l'office de tourisme de Dreux).

- M. le Maire fait part du rapport d'activités de la maison de l'emploi, de la formation et de l'entreprise (MEFE) rapport consultable en mairie.

XVII) – TOUR DE TABLE :

- **M. LEHR** : Informe qu'il y avait 125 participants au thé dansant organisé par le LIONS CLUB en partenariat avec la Mairie

- **Mme DERBALI** : rend compte de sa réunion au SITED.

Fait part de la hausse des prix de la garderie qu'elle trouve trop élevée.

- **M. COMBE** : fait aussi part de la hausse des prix de la garderie qui est mal perçue.

M. le Maire précise que l'organisation et les tarifs seront revus comme il a été convenu à la fin de l'année scolaire.

- **Mme FAYARD** : Informe qu'il y a un arbre en travers du bras de l'Eure à l'Ile d'Amourette , ainsi que de nombreuses branches et même une télévision !

Gros trou dans la chaussée route du Vallon après le rehausseur.

Organisation de la FOIRE A TOUT par le club de football le 13 juin 2010 au terrain de tennis.

M le Maire fera le nécessaire pour faire enlever l'arbre et informera les services du conseil général pour faire reboucher le trou.

Par ailleurs, le Maire informe le conseil que les nombreux trous qui se sont formés sur l'ensemble des routes de la commune font l'objet d'une étude et de demandes de devis pour les faire reboucher dans les meilleurs délais.

- **Melle LEMELLE** : Informe des prochaines manifestations à la maison de la culture.

- **Mme BORGET** : Informe **d'une réunion publique le 14 avril 2010 à 16H00** à la maison de la culture sur les bio composteurs qui seront en vente sur place.

Fin de la séance à 23H20.